

II

Note, en date du 19 avril 1956, adressée par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique au Canada

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

N° DL-93

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures présente ses compliments à Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique et à l'honneur de se référer à la Note n° 266 de Monsieur l'Ambassadeur, en date du 18 avril 1956, qui propose certains arrangements devant régir la construction et l'exploitation d'habitations familiales à la base de Pepperrell de l'Aviation militaire des États-Unis, à Saint-Jean de Terre-Neuve.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures est heureux de faire connaître à Monsieur l'Ambassadeur que le Gouvernement canadien agréé ce projet ainsi que les arrangements devant en régir la réalisation, tels que les propose la Note précitée. Le Gouvernement canadien note en particulier qu'il sera consulté au sujet de tout changement qui pourra être apporté à la teneur du projet de contrat entre le Gouvernement des États-Unis et l'entrepreneur qui construira et exploitera la cité d'habitations, avant la signature de ce contrat.

Le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures convient avec Monsieur l'Ambassadeur de ce que la Note de celui-ci et la présente réponse constitueront, à compter de ce jour, un accord entre les deux Gouvernements.

L.B.P.
(L. B. Pearson)
Ottawa
le 19 avril 1956.